

Termes de référence d'un Chef de chantier Travaux et MACC FSR FSP

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'un Consultant Individuel en charge de l'encadrement de la réalisation sur terrain des activités FSP du Projet de Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR) du Gouvernement Malagasy, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Ministère de la Population, et de la Solidarité Nationale avec le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

1. Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du MPS et du FID par la mise en place d'un projet Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR)

Le projet Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR) qui s'étale pour une période de 3 ans et financé par la Banque Mondiale comprend un Programme de Filets Sociaux Productifs qui s'inscrit dans les actions du Gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres. Au vu des impacts positifs des résultats des activités menées en Filets Sociaux de Sécurité en matière de résilience des ménages, le programme s'étend vers d'autres nouveaux districts.

Les activités FSP à réaliser sont identifiées et priorisées par les communautés locales à l'issue d'un processus participatif. Ces activités sont contenues dans le plan triennal ou biennal d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT), élaboré dans une optique de continuité et de cohérence pour que les travaux réalisés puissent contribuer aux axes de développement que les communautés se sont fixés pour améliorer leur bien-être socio-économique et partant, constituer en finalité des actifs de ménages. Ce plan triennal ou biennal se décline en plan annuel de mise en œuvre (PAMO) à partir duquel le consultant doit établir le Plan d'Exécution des Chantiers (PEC) pour chaque Groupe de Travail.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des Consultants Individuels disposant d'une expérience éprouvée, et de qualifications qui permettent d'encadrer efficacement la mise en œuvre des travaux HIMO, accompagner de façon soutenue la sensibilisation et les séances de renforcement de capacités, au bénéfice des groupes de populations pauvres et vulnérables dans le cadre du Projet de Filets Sociaux Productifs (FSP), selon les modalités décrites dans les présents Termes de références.

2. Description du projet

La sous composante FSP consiste à valoriser le capital humain et à bâtir des actifs productifs pour les ménages par le biais des travaux d'aménagement réalisés en haute intensité de main-d'œuvre, de formations techniques sur la production agricole, et de mesures d'accompagnement pour assurer l'inclusion économique et le bien-être de la famille.

L'objectif de l'opération est de faire sortir les ménages du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires pour les ménages bénéficiaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables

- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La population cible de cette sous-composante est constituée des ménages les plus pauvres dans des zones sélectionnées. Les bénéficiaires recevront un transfert monétaire en contre partie des travaux effectués pour ceux qui sont aptes au travail et un transfert non conditionnel pour ceux qui sont invalides. Les FSP interviennent dans une communauté au niveau d'un Terroir – un regroupement de fokontany – villages partageant les mêmes ressources.

Les ménages bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés par une méthodologie déjà élaborée et décrite dans les manuels d'opérations du FID.

L'encadrement est confié par le FID à des Consultants Individuels – Chefs de chantier – dans les zones d'interventions suivantes.

DIRECTION/ANTENNE	District	Nombre Terroir	Nombre GT
DIRB	Ambatofinandrahana	10	30
ARH	Befandriana nord	7	29
DIRU	Benenitra	13	25
DIRA	Amparafaravola	12	36
DIRA	Fenoarivo est	8	24
ARM	Maevatanana	14	42
DIRF	Lalangina	7	21
	Vohibato	6	20
	Isandra	8	26

:

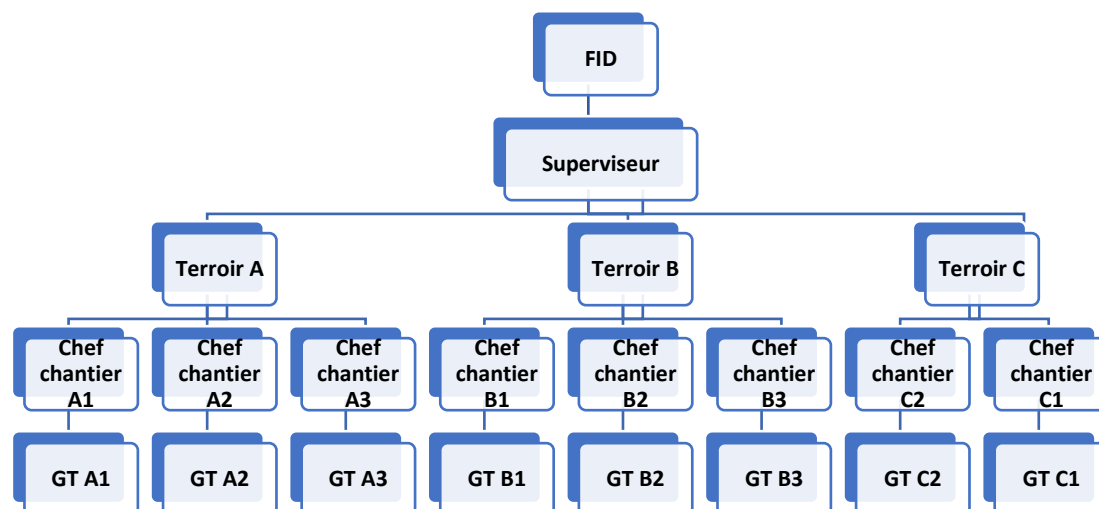
3. Objectif de la mission

Toutes les interventions auront lieu au sein d'un Terroir. Le Terroir correspond à une communauté qui se trouve dans un ou plusieurs fokontany lesquels partagent les mêmes ressources naturelles, à l'instar des eaux, sols, forêts/végétation, ..., et les mêmes lieux de production. Le Terroir est donc l'unité géographique constituée des espaces d'habitation, de production, de responsabilités collectives, culturelles et cultuelles, ainsi que le lieu de cueillette d'une communauté. Les bénéficiaires sont identifiés au sein de chaque Terroir par la communauté elle-même avec l'appui d'une agence spécialisée en la matière. Les bénéficiaires aptes au travail sont appelés «**travailleurs**» et les ménages n'ayant aucun adulte pouvant travailler sont des «**inaptes**». Les travailleurs sont regroupés en groupes de travail par chantier dont chacun est constitué d'environ 150 bénéficiaires (aptes et inaptes). Ces groupes restent ensemble jusqu'à la fin du programme. Chacun des groupes se subdivisent en équipes de travail équilibré dont chacune est constituée d'environ quinze (15) travailleurs. Les inaptes par Terroir se regroupent en une seule équipe dans le but de faciliter le paiement

4. Mission et attribution

4.1 Mission et attributions sur les volets technique et socio- organisationnel

A. Organigramme



B. Etapes clés et intervenants

ETAPE	ACTIVITE	INTERVENANTS/ PARTICIPANTS
Opérationnalisation	Formation des Superviseurs et des Chefs de chantier sur les plans du Terroir	FID, Superviseur, Chefs de chantier
	Formation technique des Superviseurs et Chefs de chantier par les Services Techniques/le FID avant chaque intervention	FID - DRAE - DREDD - Superviseurs, Chefs de chantier
	Autres sessions de formations liées aux activités d'accompagnement	FID et ses Partenaires (ONN, ...)
Préparation et organisation des travaux	Information communication Etablissement PEC Constitution des équipes	Superviseurs, Chefs de chantier
Collecte de données et mise à jour	Collecte et envoi des données sur les ménages bénéficiaires et ceux de la liste d'attente Mise à jour de la liste avant chaque intervention	Chef de chantier

Accompagnement à la souscription des bénéficiaires à l'Agence de Transfert	Accompagnement à la souscription des bénéficiaires à l'Agence de Transfert	Chef de Chantier - Agence de transfert
Encadrement des bénéficiaires	Travaux et réception	Chefs de Chantier – Superviseurs – Services Techniques – CI ou Agence de Planification – FID
	Assistance au paiement	Chefs de Chantier - Superviseur Agence de transfert – Accompagnateurs spécialisés

C. Durée de la prestation

Le contrat du consultant est de type forfaitaire et prévu pour la mise en œuvre d'une intervention du programme FSP, répartie sur une période estimée de trois mois.

D. Localités de la prestation

REGION	DISTRICT

E. Terroirs d'intervention

Définition d'un terroir

Un terroir comprend généralement 1 à 3 Groupes de Travail composé de 1 à 3 fokontany ou plus. Il est formé d'une mosaïque de villages/communautés qui doivent partager une problématique similaire du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture). Les terroirs d'intervention sont délimités en fonction des espaces de cueillette, d'habitation, culturel, de production et limites des responsabilités collectives de chaque fokontany concernés.

Répartition des bénéficiaires

FSP DISTRICT.....

Tableau : Répartition des bénéficiaires à encadrer

Lot	DISTRICT	TERROIR	Nombre approximatif de chantiers	Bénéficiaires Aptes	Bénéficiaires Inaptes	Nombre de jours annuels	Observations
1							

Description des activités par terroir

Les activités sont les suivantes :

Activités année : intervention : FSP DISTRICT.....

Lot	DISTRICT	TERROIR	Chantiers concernés	Nombre bénéficiaires	HJ	Durée	Intervention (activités)	Chantiers concernés	HJ	Durée	Intervention.....
											... (activités)
1											

F. Activités de la prestation

a. Formation sur les plans du terroir

Assister à l'opérationnalisation des plans du Terroir, assurée par le planificateur. Cette étape consiste à assurer la bonne compréhension du processus de planification des micro-projets, des schémas/plans d'aménagement spatial et de gestion environnementale micro-régionale.

La présence de tous les chefs de chantier et superviseurs formateurs est obligatoire

b. Formation technique avant chaque intervention

Assister à la formation sur les différentes thématiques Agricoles octroyée par les DRAE, DREDD,... avant chaque intervention. Cette étape consiste à assurer l'uniformisation des techniques à diffuser aux bénéficiaires.

La présence des superviseurs formateurs et tous les chefs de chantier est obligatoire durant cette session. Le superviseur assure la formation auprès des chantiers.

c. Formations et mise en œuvre des activités des mesures d'accompagnement

- Assister à toutes les sessions de formation sur diverses thématiques en mesures d'accompagnement liées à l'inclusion économique, à la mise en œuvre des fonds de soutien, à la gestion des risques environnementaux et sociaux, au développement du bien-être de la famille et au Dynamique communautaire qui viendront renforcer la capacité des ménages afin de mieux résister face aux chocs.

La présence de tous les chefs de chantier est obligatoire

- Assurer la transmission des formations acquises auprès des acteurs locaux : Accompagnateurs spécialisés, Alphabétiseurs et Mères leaders selon le programme prévu pendant la période d'intervention
- Suivre l'adoption par les bénéficiaires des comportements positifs souhaités et engendrés par les activités d'accompagnement

d. Préparation et formation des bénéficiaires pour les entretiens

Pendant les jours d'intervention et lors de leur présence sur le terrain, les chefs de chantier assurent la formation des bénéficiaires sur l'application des techniques agricoles ainsi que sur l'entretien et

pérennisation des réalisations mises en place, conformément à un calendrier élaboré de manière participative avec ces derniers.

e. Information et Communication

Réaliser la communication et l'info-sensibilisation des communautés bénéficiaires sur les points-clés du programme, y compris les bénéfices attendus des micro-projets, leurs droits et devoirs, les risques/impacts environnementaux et sociaux et les mesures de mitigation adoptées, le système de plaintes et des cas spéciaux, et le système de paiement.

Effectuer des visites de courtoisie auprès des autorités locales, Chef de village et parties prenantes (CTISD, Commune, Fokontany, CPS, ...),

Assurer la fluidité de la communication entre le FID et les autres parties prenantes du programme avec les bénéficiaires (CSA, STD, ...).

f. Réactualiser la liste des bénéficiaires, après constat du FID des erreurs d'inclusion/exclusion, au plus tard après 10j de travaux

g. Constitution des équipes

- Assurer l'organisation des travaux : respecter la répartition des travailleurs en équipes équilibrées de 15 individus environs,
- Constituer les équipes de travail, en cas de non disponibilité de chefs d'équipe, identifier et désigner les chefs d'équipe remplaçants : la constitution des équipes des travailleurs¹ fait partie du PEC, le CI superviseur est tenu d'envoyer immédiatement au FID la liste des travailleurs par équipe (et leurs remplaçants) et la liste des bénéficiaires inaptes, afin de permettre au FID de faire sortir le fichier de saisie des présences ;
- Effectuer une implantation, le métrage et le piquetage, sur le terrain d'aménagement
- Assurer l'adéquation des outillages (répartition par équipe suivant besoin des travaux par chantier),
- Etablir la liste des travailleurs par équipe et l'envoyer au FID pour approbation

h. Collecte et envoi des données

Assurer la collecte des données sur les profils des ménages selon la méthodologie de collecte de données élaborée par FID.

Relever les cas d'**inclusion** (non vulnérable ne répondant pas aux critères de présélection – ayant fourni des fausses informations ou ayant eu des changements après la préinscription) ou d'**exclusion** (candidat vulnérable répondant aux critères de présélection mais écartés volontairement ou par erreur par les CPS) et envoyer au FID la liste des ménages concernés avec les justificatifs.

Les données de l'enquête seront entrées et sauvegardées à la fois sur papier et sur tablette ou smartphone.

Remarque très importante : le chef de chantier doit avoir obligatoirement un smartphone avec les accessoires nécessaires. Voici les caractéristiques techniques minimales de l'appareil :

OS : Android 8.0

- Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz

- CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale auto focus : 8 Mpx

¹ Les équipes de travailleurs, une fois constituée ne change plus jusqu'à la fin du projet (3 ans), sauf changement d'habitation ou de catégorie (aptes/inaptes)

- Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh
 - Charge rapide : Oui – avec GPS

i. Mise à jour de la liste avant chaque intervention

Effectuer la réactualisation ou la mise à jour de la liste des bénéficiaires avant chaque intervention (*cas des ménages devenus inaptes ou inaptes temporaires, décès, déménagement, désistement, ...*) et envoyer la liste définitive au FID avant le démarrage des travaux.

j. Accompagnement à la souscription des bénéficiaires à l'Agence de transfert

Accompagner la souscription de tous les bénéficiaires auprès de l'Agence de transfert désignée du Terroir avant le démarrage des premiers travaux.

k. Travaux et réception

Le CI Chef de chantier assure le rôle d'assistant technique du CPS et de la communauté. Il appuie ces derniers et les animateurs de groupe dans la réalisation des formations techniques en dehors des heures de travail pour les bénéficiaires ; le chef de chantier doit impérativement assister aux formations organisées par FID à son endroit, le cas échéant le FID a le droit de le révoquer. La conduite du chantier relève de la seule responsabilité du chef de chantier et ne doit pas être déléguée. Son absence entraîne un arrêt de chantier qui doit obtenir l'accord du FID. Il a pour tâches principales de :

- 1- Faire le pointage des présences des travailleurs : faire l'appel, au début du travail, et le contre-appel, durant le suivi des travaux au niveau de chaque équipe,
- 2- Enregistrer, et faire signer par le CPS, chaque jour les noms des travailleurs absents dans le journal de chantier,
- 3- Assurer le pointage des présences dans le masque de saisie sur smartphone,
- 4- Mettre en place les panneaux de chantier (à réaliser avant le début des travaux),
- 5- Veiller à éviter les risques d'accident de travail,
- 6- Receptionner sur le site de chaque microprojet les outillages, ... Un PV de réception sera établi à chaque livraison de matériels, ... et signé par un membre du CPS. Ce(s) PV, sera(ont) annexé(s) au RI du CI superviseur/FSP ;
- 7- Assurer la répartition journalière de tâches et petits outillages suivant le PEC
- 8- Assurer l'organisation des travaux (répartition des équipes, répartition des tâches et matériels, ...),
- 9- Assurer le suivi de l'avancement des travaux et le contrôle de la qualité des réalisations et du respect des normes,
- 10- Donner à chaque demande du FID l'état d'avancement des travaux,
- ~~11- Suivre l'avancement technique des interventions, et assurer et la tenue à jour des outils de gestion de chantier. Notons que les bénéficiaires ne travaillent que 5 jours par semaine suivant leur convention collective ; la durée d'une journée de travail est de 5 heures y compris le temps de pause obligatoire de 15 minutes ; des séances de formation sont organisées régulièrement (une fois par semaine) ; ainsi, la durée d'une journée de travail du Chef de chantier est également de 5 heures ;~~ Ainsi, le Chef de chantier travaille chaque jour d'intervention pendant une journée complète de 8h dont 5h la matinée pour les travaux et 3h l'après midi pour les mesures d'accompagnement
- 12- Respecter le délai suivant le PEC, et veiller à la qualité selon les normes techniques applicables et la mise en œuvre effective des clauses environnementales et sociales stipulées dans la fiche environnementale conformément au Manuel de Procédures Environnementales et Sociales, dans l'exécution des travaux,

- 13- Assurer l'encadrement technique des bénéficiaires travailleurs et des travaux y compris la conscientisation de la communauté pour le maintien des actifs créés et la gestion durable des ressources naturelles (**le périmètre de chantier est interdit aux enfants**, une crèche mobile pour chaque chantier suivant le guide de gestion de chantier),
- 14- Si nécessaire organiser et diriger des réunions avec les travailleurs (validation planning de gestion et d'entretien des chantiers durant l'intercycle, ...)
- 15- Assurer la mise en œuvre des sites vitrines selon les directives du FID
- 16- Accompagner les bénéficiaires aux différents concours organisés et aux foires
- 17- Fournir au CI superviseur les éléments nécessaires pour l'élaboration des rapports.
- 18- Tenir et mettre à jour les documents techniques sur chantier : le journal de chantier, le journal de banque, journal de caisse (achat de matériaux, acheminement des matériels, ...), fiche de présence, fiche de stock des matériels et outillages, accord avec les propriétaires des terrains d'extraction des matériaux et des terrains d'aménagement, ...
- 19- Gérer et répartir les petits matériels, matériaux et outillages, les kits (produits pharmaceutiques et savons) et les EPI avec l'aide des CPS ;
- 20- Appuyer le CPS dans l'affichage public (bureaux Fokontany, place du marché, etc.) de la liste des bénéficiaires (travailleurs et ménages inaptes) et des informations importantes sur le microprojet : les principaux travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...
- 21- Assurer le rôle d'assistant technique de la communauté : les chefs de chantiers sont appelés à appuyer les membres du CPS et les animateurs de groupe sur le plan de renforcement des capacités et la sensibilisation. Les CI chefs de chantiers seront formés préalablement sur des thématiques techniques. Ces formations seront confiées aux Techniciens des CTISD, CI Planificateur, Consultants-formateurs.
- 22- Sensibiliser et organiser les bénéficiaires dans la mise en œuvre des mesures d'entretien et protection des réalisations par la mise en place, le soutien et le suivi du Comité de Gestion et d'Entretien (CGE) ; Appui au CGE pour l'établissement d'un calendrier d'entretien, l'établissement des mécanismes de gouvernance pour le maintien des micro-projets à long-terme, et son évolution en organisation paysanne ou coopérative,
- 23- Assurer la mise en place d'un Comité de Gestion et d'Entretien (CGE) et d'un planning d'entretien et une charte simplifiée de responsabilité sous forme de « dina » relative à l'effectivité de l'entretien et de la protection.
- 24- Mettre en place le calendrier d'entretien des actifs créés avec les bénéficiaires : Entretien à faire pendant les interventions et aussi pendant les inter-cycles qui sera un outil de référence à transmettre au CGE pour assurer la durabilité des réalisations,
- 25- Mobiliser les bénéficiaires à adopter les techniques diffusées durant la mise en œuvre des FSP
- 26- Avec l'appui du CPS, sensibiliser et organiser les bénéficiaires dans la mise en œuvre des mesures d'entretien des réalisations (respect planning d'entretien),
- 27- Sensibiliser tous les bénéficiaires pour l'obtention de carte d'identité nationale,
- 28- **Assurer le suivi des formations des bénéficiaires** à travers des séances au niveau des espaces productifs, et les sensibilisations sur divers thèmes liés aux mesures d'accompagnement :
 - formation et sensibilisation :

- sur l'inclusion économique (inclusion productive² et inclusion financière³)
- sur le développement du bien-être de la famille⁴
- sur la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement

formation sur la nutrition dispensée par les AC des sites PNNC fonctionnels présents dans une zone d'intervention incluant le chantier FSP. Les séances de formation seront rapportées en détail dans les rapports des CI FSP (chef de chantier).

29- En collaboration avec les Acteurs Locaux, collecter des données, sur le remplissage des fiches ménages, sur les techniques adoptées et le taux d'adoption par les ménages bénéficiaires. Insérer les résultats dans les rapports

30- Assurer la mise en œuvre des mesures :

- a. Stipulées dans le PGES de la fiche environnementale ;
- b. Supplémentaires :
 - Intégration de l'approche « Genre » selon le plan de travail défini,
 - Cas « reboisement » : établir le Plan de Gestion et d'Exploitation des sites reboisés (PAG) suivant le canevas fourni par FID. Le PAG est à livrer avant le Rapport d'exécution des prestations d'encadrement,
 - Autres activités : établissement d'un planning simplifié des activités d'entretien,
 - Sensibilisation sur la riposte aux VIH/SIDA justifiée par le remplissage du canevas fourni par FID et la constitution d'un PV.

31- Remplir le canevas de suivi relatif à la sauvegarde environnementale et sociale et le respect des aspects genre durant la mise en œuvre des travaux – ***une femme-travailleur n'ayant pas d'autres adultes dans son ménage a le droit d'emmener ses enfants au centre de nutrition ou au CSB sans être considérée comme absente***, toutefois la certification du centre ou le CSB est toujours exigée.

32- Remplir les fiches de suivi des espaces productifs

33- Faire les présences journalières des bénéficiaires (appels et contre-appels, scan des QR codes) : les présences doivent être effectuées sur smartphone et envoyées hebdomadairement au FID via MIS (synchronisation). Les noms des travailleurs absents sont enregistrés dans le journal de chantier et visés par les CPS.

34- Effectuer le contrôle et le suivi des présences des bénéficiaires,

² en matière Agricole et d'aménagement (Soil and Water Conservation SWC ou Conservation de l'eau et du Sol CES, agriculture de conservation, terracing, compostage, irrigation goutte à goutte, agroforesterie, apiculture et ruche améliorée ...), et en matière de protection et préservation de l'environnement (lutte contre les feux de brousse, aires protégées, gestion de déchets ménagers, hygiène, lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, (*compris dans lutte contre déforestation et changement climatique*), germe biodégradable, ...)

³ en épargne (AVEC/Coup de pouce) et gestion des activités (plan d'affaires),

⁴ Différents thèmes de sensibilisation et formation : Petite enfance, Pratiques Familiales Essentielles, Alphabétisation, éducation citoyenne

- 35- Assister les visites de contrôles du personnel du FID et/ou du personnel de la Banque Mondiale, avec ou sans les représentants du STD (MPSN, MAE, MEDD, ...) et des réceptions techniques,
- 36- Assurer la mise en œuvre des recommandations du personnel du FID et des Services déconcentrés pendant les visites et contrôle de chantier,
- 37- Se préparer à l'**éventualité de saisie journalière sur smarthphone de toutes les présences** (travaux et séances de renforcement de capacité ayant lieu durant les heures de travaux). Seule l'application pour la collecte est fournie par le FID. Le matériel suivant les spécifications citées plus haut est à la charge du CI Chef de chantier
- 38- Veiller à ce que les QR code des travailleurs soient scannés chaque jour après les heures de travail. Les états de présence originaux et particulièrement les nombres de jours travaillés par ménage doivent être saisis au jour le jour sur site et envoyés par semaine à la DIR concernée dans un modèle de fichier pré-établi ou par synchronisation au MIS du FID.

Pour information :

° Le paiement des premiers vingt (20) jours est une avance accordée à tous les ménages bénéficiaires. Le ménage peut donc toucher son avance dès le premier jour de travail, si tous les dispositifs de transfert sont en place, mais généralement le paiement aura lieu à partir du 10^e jour de travail (communication à faire aux bénéficiaires)

° Le dernier paiement pour une intervention, celui des vingt (20) derniers jours de travail, a lieu après la réception des travaux sur la base des états de présence des travailleurs et de la liste des inaptes pour les bénéficiaires cash. Les absences au cours des quarante (40) jours sont donc défalquées lors de cette dernière tranche.

- 39- Assurer la mise en œuvre des différentes formations spécifiées dans le contrat,
- 40- Eviter et résoudre les problèmes techniques et socio-organisationnels rencontrés sur le chantier,
- 41- A la fin des travaux, voir avec le CPS, sous contrôle du CI superviseur, un lieu assuré pour stocker tous les petits outillages et les leur remettre. Un PV de restitution est établi à cet effet et la version originale sera annexée au rapport d'exécution ; à chaque début d'intervention, un PV de réception et un autre de remise de matériels sont à établir entre le CI superviseur et CPS ;
- 42- Informer au CI superviseur la proposition de réception des travaux : à la fin des travaux, le CI superviseur/FSP demande par écrit la réception des travaux au FID, aux CI Planificateurs et à la communauté. Un PV de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport d'exécution.
- 43- A la fin du programme, lors de la réception de la dernière intervention, les outillages seront distribués aux travailleurs par tirage au sort. Un PV est établi conformément à la distribution.
- 44- Assister au SEC Suivi Evaluation Communautaire (réunion de chantier avec l'agent de suivi de l'Agence de Planification).
- 45- Régulariser les éventuelles réserves constatées lors de la réception des travaux
- 46- **Assurer la mise en œuvre des activités liées au Fonds de Soutien (FS) :**
 - Assister à la session de formation organisée par le FID relative à la mise en œuvre du Fonds de Soutien (FS).
 - Former les agents des CPS et AL sur l'appui au remplissage des fiches de projets des bénéficiaires.
 - Identifier les besoins en formation des ménages bénéficiaires selon les thématiques des petits projets.

- Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des bénéficiaires (avec appui de procès-verbaux de sensibilisation).
- Réaliser l'analyse de faisabilité, de rentabilité et de viabilité des projets.
- Assurer le remplissage des fiches de projets par les bénéficiaires.
- Effectuer une synthèse des petits projets, classés par filière et par groupe de travail (GT).
- Saisir les données sur ODK et assurer leur synchronisation en collaboration avec le Responsable Système d'Information (RSI) du FID
- Assister le paiement de la première tranche du Fonds de Soutien.
- Organiser des sessions de formation pour les ménages en fonction de leurs besoins spécifiques, avec l'appui d'IRIPRO et STD si nécessaire.
- Assurer le suivi et l'accompagnement technique des bénéficiaires durant la mise en œuvre de leurs micro-projets.
- Contribuer à l'élaboration du rapport mensuel des AGECE sur l'état d'avancement des activités liées au Fonds de Soutien.

1. Assistance aux paiements

A chaque transfert (pour les deux tranches) assister les bénéficiaires afin de régler d'éventuels problèmes (exemple : nombre de présences ou d'absences), et/ou aider à la manipulation des téléphones durant les transferts :

- a. Formation et sensibilisation des bénéficiaires :
 - en les familiarisant sur l'utilisation/manipulation de puce et de téléphone portable en vue d'entrée de code individuel, en méthode de mémorisation de code, sur la protection de la puce, l'importance du code individuel, ...
 - sur le processus et les modalités de paiement par l'agence de paiement,
 - sur le mécanisme de recours (gestion de plaintes)
- b. Accompagnement des bénéficiaires durant leur souscription à l'agence de paiement. Les récepteurs de transferts devraient se munir de leur carte d'identité nationale (CIN) et/ou de la carte de bénéficiaire du programme FSP. Une séance de formation est donnée aux bénéficiaires par l'agence de transfert. Une fois sur site, le chef de chantier est tenu de leur rappeler les différents points du paiement,
- c. Communication aux bénéficiaires et au CPS des dates de paiement,
- d. Appui des bénéficiaires au moment du retrait : rappel de l'utilisation de la puce, du poste (téléphone) et de leur code individuel. Les bénéficiaires ne devraient en aucun cas confier leur puce et leur code aux responsables de points de paiement ni au chef de chantier ni au CPS. L'opération (manipulation) doit être individuelle (effectuée par le bénéficiaire lui – même) et confidentielle. Le chef de chantier est présent pour aider les bénéficiaires dans la manipulation en rappelant les consignes,
- e. Garant de la réception des bénéficiaires des montants qui leur sont dus, correspondant à leurs salaires ou transferts ou fonds de soutien, conformément à l'état des paiements fourni par le FID ,
- f. Livraison au FID de la liste des absents 10j successifs à suspendre et à ne pas payer pour les 20 jours restants,

Pour information :

° Le paiement des premiers vingt (20) jours est une avance accordée à tous les ménages bénéficiaires. Le ménage peut donc toucher son avance dès le premier jour de travail, si tous les dispositifs de

transfert sont en place, mais généralement le paiement aura lieu à partir du 10^e jour de travail (communication à faire aux bénéficiaires)

° Le dernier paiement pour une intervention, celui des vingt (20) derniers jours de travail, a lieu après la réception des travaux sur la base des états de présence des travailleurs et de la liste des inaptes pour les bénéficiaires cash. Les absences au cours des quarante (40) jours sont donc défactuées lors de cette dernière tranche.

m. Mesure de l'évolution du ménage

L'**objectif général** du programme Filets Sociaux Productifs est de sortir au moins 60% des ménages bénéficiaires de la situation de pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, des **objectifs spécifiques annuels** sont fixés, à savoir :

- 1- Année 01 : Satisfaction des besoins de base et préparation du bénéficiaire pour entamer un processus de développement
 - 2- Année 02 : Elargissement de l'horizon de projection des bénéficiaires
 - 3- Année 03 : Initiation d'une dynamique communautaire
 - 4- Année 04 : Appropriation des acquis
 - 5- Année 05 : Autonomie des bénéficiaires
- /!\ Les objectifs atteignables dépendent donc de la durée du Programme

NB : Un ménage atteint l'autonomie lorsqu'il dispose d'un score de 80points dans l'outil scoring réalisé par la DFSP. La possession d'un revenu évalué à 700\$ par an/par personne représente les deux tiers du score obtenu, le 1/3 restant consiste en l'adoption des comportements positifs liés à l'inclusion économique et le développement du bien-être et de la famille.

5. Autres obligations

- a) Le CI Chef de chantier/FSP doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir son salaire,
- b) Démarrer effectivement les travaux, en collaboration avec le superviseur, au plus tard DIX (10) jours après réception de l'Ordre de Service N°2⁵,
- c) Prendre des photos de bonnes qualités de chaque Microprojet sur des mêmes ponts clés, **avant, pendant et après** le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes, activités, ...) (afin de **mettre en évidence les transformations du paysage**). De ce fait l'angle de prise de vue doit **obligatoirement** être la même pour les trois photos, il est donc nécessaire de les prendre chacune à partir d'un même repère lequel doit être fixe (rocher, tombeaux, ...) voire détailler dans un croquis.

NB : - Dans le PEC insérer la photo avant avec repère ou point fixe,

- Dans le Rapport Intermédiaire insérer photo Avant et Pendant,

- Dans le Rapport d'exécution insérer les photos Avant, Pendant et Après

- d) Etablir et soumettre au FID, en collaboration avec le superviseur, les rapports demandés dans les délais prévus,
- e) Conserver les documents relatifs au contrat : le Chef de chantier/FSP doit conserver une copie de tous les documents et pièces justificatives du chantier pendant au moins cinq (05) ans,
- f) Partager les fiches de présences et les thèmes des séances de sensibilisation-information faites avec tout autre intervenant
- g) Assister obligatoirement au paiement,

⁵ L'OS n° 2 (correspondant au démarrage des travaux) n'est établi qu'une fois que le PEC soit validé.

G. Description des rôles du chef de chantier

- **Le Chef de chantier** assure le rôle d'assistant technique du CPS et de la communauté. Il appuie ces derniers et les animateurs de groupe dans la réalisation des formations techniques en dehors des heures de travail pour les bénéficiaires ; le chef de chantier doit impérativement assister aux formations organisées par FID à leur endroit, le cas échéant le FID a le droit de le révoquer. La conduite du chantier relève de la seule responsabilité du chef de chantier et ne doit pas être déléguée. Son absence entraîne un arrêt de chantier qui doit obtenir l'accord du FID. Il a pour tâches principales de :
- a. Faire le pointage des présences des travailleurs : faire l'appel, au début du travail, et le contre-appel, durant le suivi des travaux au niveau de chaque équipe,
 - b. Faire remplir et signer les fiches de présence journalières par les travailleurs présents à la fin de la journée de travail,
 - c. Assurer le pointage des présences dans le masque de saisie sur smartphone,
 - d. Réactualiser la liste des bénéficiaires, après constat du FID des erreurs d'inclusion/exclusion, au plus tard après 10j de travaux,
 - e. Vérifier et contrôler les matériels et outillages,
 - f. Assurer l'organisation des travaux (répartition des équipes, répartition des tâches et matériels, ...),
 - g. Assurer la tenue du journal de chantier,
 - h. Assurer les formations techniques et les sensibilisations (IST/SIDA, Environnement, Epargne, ...) pour les bénéficiaires et appuyer les séances de renforcement de capacités réalisées par des animateurs de groupe ou le formateur par le biais des espaces productifs qui se font une fois par semaine,
 - i. Assurer la mise en place et l'opérationnalisation du Comité de Gestion et d'Entretien (CGE) et accompagner le CGE pour leur formalisation en vue de leur évolution en organisation paysanne ou coopérative.
 - j. Assurer la collecte des données sur le profil de ménage, le remplissage des fiches ménages, les techniques adoptées et le taux d'adoption par les ménages bénéficiaires. Insérer les résultats dans les rapports ;
 - k. Mettre en place les espaces physiques conformément au design du FID ;
 - l. Sensibiliser les bénéficiaires à participer à l'événement de large diffusion des résultats FSP ;
 - m. Former sur les aspects organisationnels les membres de Comité de Gestion et d'Entretien (CGE) par groupe de travail pour l'amélioration de leur capacité de mobilisation des ménages travailleurs ou non pour les activités de suivi et entretien des biens communs réalisés pendant les travaux FSP ;
 - n. Conduire des séances de renforcement des capacités pour les membres du CGE sur les techniques d'entretien des infrastructures communautaires réalisées par le Programme FSP tels que les parcelles de reboisement et les aménagement liés à la Conservations de l'eau et du sol ;

- o. Assister au SEC (réunion de chantier avec l'agent de suivi de l'Agence de Planification).

6. Résultats attendus :

- a. Bénéficiaires organisés en équipes (aptés, inaptes), protégés (Equipement de protection individuelle), bien formés et payés convenablement,
- b. Résilience des bénéficiaires renforcée
- c. Activités planifiées réalisées suivant les normes requises
- d. Techniques innovantes transmises et adoptées par la communauté bénéficiaire
- e. Déroulement de la prestation (travaux, autres activités) transcrit à jour et rapporté fidèlement au FID (journal de chantier, fiche de présence, rapport divers)
- f. Transformation du paysage bien visible, mettant en relief la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles pour améliorer les moyens d'existence et les conditions de vie des ménages
- g. Chantiers et aménagements pérennes et valorisés.
- h. Comité de Gestion et d'Entretien opérationnelles et structurés

7. Méthode de sélection

.....

8. Livrables

8.1 Livrables sur les volets techniques et organisationnel

Pour **son Groupe de Travail**, le chef de chantier concerné, en collaboration avec le superviseur, présente trois types de livrables relatifs à la mise en œuvre des activités FSP suivant des canevas mis à sa disposition par FID :

	Mois1	Mois2	Mois 3
Livrables	Rapport de démarrage PEC Mise à jour des listes des bénéficiaires	Rapport mensuel Outils de gestion de chantier	Rapport mensuel Outils de gestion de chantier

- a. **un rapport de démarrage avant le démarrage de la prestation** : ce rapport qui détaille son planning de travail et les pièces justificatives de la régularisation de son assurance et ceux des matériels à utiliser pour l'accomplissement de la mission **le PEC** : le Plan d'Exécution des chantiers (établissement ou mise à jour) doit être élaboré par le chef de chantier, vérifié par le superviseur et livré avant démarrage des travaux.
- b. **un rapport intermédiaire** en version papier et électronique livré au 25^e jours du mois 2 et un rapport final livré à la fin de la prestation. Le rapport intermédiaire et le rapport final doivent comporter :
 - les indicateurs suivants : nombre de personnes bénéficiaires (travailleurs et inaptes), nombre de femmes bénéficiaires, nombre de personnes/jours créés. En outre, les indicateurs relatifs au microprojet doivent être mentionnés (ex. mètre-linéaire de canal curé ou réhabilité, **nombre d'hectares reboisés**, **superficie SWC**, mètre cube de terre

- le rapportage des mesures d'atténuation et d'adaptation des effets de changement climatique réalisées par les bénéficiaires : collecte des eaux de pluies, pépinière, reforestation, charbon écologique...
- des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet,
- le résultat de la collecte de données sur les profils des ménages bénéficiaires,
- le déroulement des différentes séances de formations données aux bénéficiaires,
- la situation d'avancement de la mise en œuvre des travaux sur terrain,
- Fiches des projets des bénéficiaires en version papier
- Liste consolidée des formations demandées par les bénéficiaires, en lien avec les Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le Fonds de Soutien.
- Récapitulatif des données par filière et par groupe de travail (GT)
- Données saisies et synchronisées via l'outil ODK
- Situation d'avancement des activités liées au fonds de soutien

● les recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

9. Processus de l'activité sur les volets technique et organisationnel

[illegible]

[illegible]

10. Qualifications minimales

Poste	Qualifications minimales
Chefs de chantier (1 par groupe de travail soit 150 travailleurs environ)	Bacc avec 02 ans d'expériences en conduite de chantier HIMO ou en mobilisation communautaire ou 02 contrats similaires (spécialisation suivant l'expertise demandée par les travaux) Une expérience professionnelle dans la zone d'intervention serait un atout.

10.3 . Evaluation du prestataire

Le FID met en place un système d'évaluation dès le démarrage des activités. Une note est octroyée à chaque étape et à chaque mission de supervision, la somme de ces scores constitue l'évaluation de la prestation. Chacun des prestataires est classé

- Satisfaisant : si sa prestation gagne un score supérieur à 14/20 ;
- Moyen : si ce score se situe entre [10 – 14] ;
- Insuffisant : si ce score est inférieur à 10.

Cette classification conduit à une

- Continuation de la prestation [satisfaisant]
- Continuation de la prestation avec des mesures de redressement et de suivi plus rapprochés [moyen]
- Rupture du contrat (résiliation) [insuffisant].

L'évaluation de la prestation est assurée par l'équipe opérationnelle de chaque DIR et sur la base du contrat du consultant.

10.4 Gouvernance citoyenne

Suivi évaluation communautaire et mécanisme de gestion des plaintes

Ce mécanisme se focalisera surtout sur :

- La transparence de la gestion du processus par l'ensemble des acteurs,
- Le respect des droits des ménages et des droits des travailleurs,
- La redevabilité des différents acteurs relative à leur engagement respectif.

Cette partie fait l'objet d'un manuel à part (cf Manuel Gouvernance citoyenne).

Remarque importante : Le consultant doit fournir ses matériels nécessaires pendant la mise en œuvre de sa prestation (laptop, smartphone, appareils photos, moyens de déplacement, ...), les outils de gestion de chantier et les frais de communication et de déplacement.